

/NNEE 1970 N° 70-216 /CP/MAE
du 21 Août 1970SOMMAIRE :

LE CONSEIL PRESIDENTIEL

Nomination d'Ambassadeur

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n° 70-34 du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement ;
- VU la Loi 59-21/ALD du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret 59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n° 59-221 du 15 Décembre 1959 portant classement indiciaire des corps de fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret 59-222 du 15 Décembre 1959 relatif à la rémunération, aux indemnités, avantages matériels divers des fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU la Loi organique 64/34 du 12 Décembre 1964 fixant la liste des Hauts Fonctionnaires nommés par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant entendu ;
- VU le Décret 62/86/PR/MFPT du 26 Février 1962 portant statuts particuliers des corps appartenant au cadre des personnels diplomatiques et consulaires ;
- VU le Décret n° 69-140/PR/MAE du 19 Juin 1969 portant règlement sur la nomination dans les fonctions diplomatiques ;
- VU le Décret 149/PC/MFPTAS/MAE du 20/4/65 modifié par les décrets 143/PR/MFAE/MAE/MFPTAS du 21/12/65 et 69-141/PR/MAE du 19-6-69 portant règlement sur la rémunération et avantages matériels divers alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères ;
- VU le Décret 66/PR/MAE du 4 Mars 1968 portant nomination de Monsieur Wilfrid de SOUZA en qualité de Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères avec rang de Ministre Plénipotentiaire et le décret n° 252/PR/SGG du 22 Août 1968 qui l'a modifié ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

ARTICLE 1ER. - Monsieur Wilfrid Raoul Eugène de SOUZA est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Dahomey auprès des Etats-Unis d'Amérique et Représentant Permanent du Dahomey auprès de l'Organisation des Nations Unies avec résidence à Washington.

ARTICLE 2.- Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur DE SOUZA bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajoutent les avantages et indemnités divers alloués par le Décret n° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20/4/65 modifié par le décret n° 143/PR/MFAE/MAE/MFPTAS du 21/12/65 aux agents du Ministère des Affaires Etrangères en service à l'étranger.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Août 1970

Par le Conseil Présidentiel

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

En l'absence du ministre des Affaires Etrangères, le ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, chargé de l'intérim,

Albert OUASSA

Hubert MAGA

Sourou-Migan APITHY

LE MINISTRE DES FINANCES

Pascal CHABI KAO

Ampliations :

- PGP.....8
- MCP.....6
- Ministères 11
- Intéressé.. 2 DFP + s/dtions 6
- CS..... 6 DOIAT 2 - DAAC 1
- MAE..... 5
- SGG..... 4
- DB-CF-DC- (
- Solde-IGF) 9
- DCCT-DN- (
- IAA-JORD .)
- DEP-DGAJL(6
- Dtation St.)
- Gde Ch..... 1
- Trésor..... 4
- HCP-HCJC-HCI 3